



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juillet 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci m'a prié de continuer à lui faire rapport tous les 90 jours sur les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation au Darfour au cours de la période du 1^{er} avril au 30 juin 2013. Il comporte par ailleurs une évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs et indicateurs révisés fixés dans mon rapport au Conseil de sécurité, en date du 16 octobre 2012 (S/2012/771, annexe I).

II. Évolution de la situation politique

Négociations en vue d'un accord de paix global

2. Les efforts en faveur d'un accord de paix global au Darfour n'ont pas donné les résultats escomptés. Depuis la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour (Document de Doha) par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) en 2011, une faction dissidente des mouvements armés non signataires a signé un accord pour signifier son adhésion à ce document, mais la situation s'est ensuite rapidement dégradée.

3. Le 6 avril, le Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan (MJE-Soudan), une faction dirigée par Mohamed Bachar (MJE-faction Bachar), a officiellement signé cet accord à Doha. Les 18 et 19 avril, soit moins de deux semaines plus tard, les combattants du MJE-faction Bachar et de la faction du MJE dirigée par Gibril Ibrahim (MJE-faction Gibril) se sont affrontés près du village de Darma, à 30 kilomètres au nord-ouest d'Oum Barou (Darfour septentrional). Deux combattants du MJE-faction Bachar, dont un commandant d'opération de rang élevé, ont été tués, et neuf autres blessés. Le 12 mai, alors que les dirigeants du MJE-faction Bachar rentraient au Darfour en passant par le Tchad pour débiter la mise en œuvre du Document de Doha, Mohamed Bachar, son lieutenant Arkou Soliman Dahiya et, selon les informations, huit autres membres de leur faction ont été tués par le MJE-faction Gibril à Bamina, à 60 kilomètres au nord de Tine (Darfour septentrional), près de la frontière soudano-tchadienne. Au total, 20 autres membres de la faction Bachar auraient également été pris en otage par les



combattants de la faction Gibril. Le 25 mai, le MJE-faction Bachar a annoncé avoir placé à sa tête Bakheit Abdalla Abdel-Karim, à titre provisoire, et réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre le Document de Doha.

4. Le 4 juin, la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour a tenu une réunion extraordinaire à Doha, au cours de laquelle elle s'est penchée sur l'incidence des événements du 12 mai sur le processus de paix. Elle a adopté un communiqué condamnant le MJE-faction Gibril et exigeant de lui qu'il libère immédiatement les membres du MJE-faction Bachar qu'il avait pris en otage. Les participants, qui ont fait part de leur profonde inquiétude face à l'aggravation de l'insécurité au Darfour et à ses conséquences pour la population civile, ont vivement préconisé que toutes les personnes ayant commis des actes de violence dans la région soient traduites en justice pour en répondre. Pour finir, ils ont appelé les principaux mouvements non signataires à renoncer à la violence et à résoudre leurs différends par un dialogue pacifique.

5. Les 17 et 18 juin, Mohamed Ibn Chambas, récemment nommé au poste de Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint UA-ONU pour le Darfour, a organisé à Al-Fasher un séminaire au cours duquel les envoyés spéciaux pour le Soudan ont discuté des événements survenus dans la région, et notamment de l'état du processus de paix, des conditions de sécurité, de la situation humanitaire ainsi que de la suite des opérations. Le séminaire réunissait des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon, du Maroc, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Rwanda, de la Suède, de l'Union européenne et de l'Union africaine, qui ont salué la volonté du Médiateur en chef conjoint de relancer le processus de paix, y compris par de nouvelles initiatives visant à ouvrir le dialogue avec les mouvements non signataires, et par la tenue dans les meilleurs délais de consultations internes au Darfour dans un environnement propice à la promotion d'un processus de paix ouvert à tous et pris en main par les intéressés au niveau local. En ce qui concerne le dialogue avec les non-signataires, le Médiateur en chef conjoint a informé les participants des entretiens qu'il avait eus, au mois de mai, avec les Présidents tanzanien, ougandais et tchadien qui avaient tous les trois souligné l'importance d'une démarche ouverte à tous en faveur d'une paix durable au Darfour. Dans cette optique, il a convié à Kampala les responsables des principaux mouvements non signataires, et notamment les chefs de l'Armée de libération du Soudan Minni Minawi (ALS-faction Minni Minawi) et Abdul Wahid (ALS-faction Abdul Wahid), ainsi qu'un haut représentant du MJE-faction Gibril. Tous ont salué cette initiative et accepté de rencontrer le Médiateur en chef conjoint après le mois de Ramadan.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

6. La mise en œuvre du Document de Doha accuse toujours un retard considérable par rapport au calendrier révisé. En vue d'apporter une réponse exhaustive aux besoins de développement, les participants à la Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction et le développement du Darfour, qui s'est tenue les 7 et 8 avril à Doha, ont approuvé la stratégie de développement fondée sur l'évaluation des besoins menée par la Mission d'évaluation conjointe au Darfour, sous la houlette de l'Autorité régionale pour le Darfour et des partenaires de développement. Les donateurs se sont engagés à verser un total de 3,6 milliards de dollars, dont les 2,6 milliards de dollars que le Gouvernement soudanais s'était

déjà engagé à verser, pour financer la mise en œuvre de la stratégie qui nécessitera, d'après les estimations, 7,2 milliards de dollars sur une période de six ans.

7. L'appel aux dons reste ouvert pour les 3,6 milliards de dollars restants, mais certains donateurs potentiels se sont montrés quelque peu réticents au vu du peu de progrès accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha, de l'insécurité qui persiste dans certaines régions du Darfour, et des restrictions d'accès qui continuent d'être imposées aux partenaires humanitaires, aux partenaires de développement et à la MINUAD.

8. Les participants à la cinquième réunion de la Commission de suivi du Document de Doha, qui s'est tenue le 9 avril à Doha, se sont inquiétés de l'absence d'initiative de la part du MLJ et du Gouvernement soudanais pour la mise en œuvre du document. Ils ont notamment souligné les retards constants dans la mise en œuvre des dispositions relatives au cessez-le-feu et aux arrangements finals en matière de sécurité. L'impasse dans laquelle se trouvent les parties signataires en ce qui concerne les résultats des vérifications dont ont fait l'objet des soldats du MLJ, et leur incapacité à appliquer la décision de la Commission conjointe, comme il était indiqué dans mon précédent rapport (S/2013/225, par. 6), sont perçues comme des obstacles critiques. En outre, la Commission Vérité, justice et réconciliation, le système de microfinancement pour les activités génératrices de revenus et le fonds d'indemnisation ne sont toujours pas sur pied.

9. Le 24 avril, le MLJ a annoncé qu'il suspendait sa participation au Gouvernement, et notamment à l'Autorité régionale pour le Darfour, en signe de protestation contre l'éviction de son Ministre de la santé dans l'État du Darfour occidental par le Conseil législatif de l'État; l'expulsion hors du territoire soudanais de l'International Republican Institute, un organisme financé par le Gouvernement des États-Unis qui aidait le MLJ et l'Autorité régionale à renforcer leurs capacités; et les retards dans la mise en œuvre des dispositions relatives aux arrangements finals en matière de sécurité du Document de Doha, et notamment dans l'intégration de ses ex-combattants aux Forces armées nationales du Soudan. Après s'être réunis en urgence le 25 avril, le Premier Vice-Président du Soudan, Ali Osman Taha, et le Président du MLJ et de l'Autorité régionale, El Tigani Seisi, ont annoncé avoir résolu leurs différends, le Gouvernement s'étant engagé à se pencher sur la question de l'expulsion de l'International Republican Institute et à prendre les mesures qui s'imposaient pour la mise en œuvre des arrangements finals en matière de sécurité.

10. Le 16 mai, le Gouvernement soudanais a décrété la création du Comité régional pour la sécurité au Darfour, qui sera dirigé par le Président de l'Autorité régionale avec l'aide des walis (gouverneurs) des cinq États du Darfour. Chargé du maintien de la sécurité au Darfour, le Comité sera composé du Ministre des finances et de la planification économique de l'Autorité régionale, de son conseiller juridique et des comités de sécurité des États.

11. Le 28 mai, le Procureur spécial, qui a continué d'enquêter sur les crimes commis au Darfour, a informé la MINUAD que des enquêtes avaient été ouvertes dans 52 affaires, dont 1 dans l'État du Darfour central, 1 dans l'État du Darfour oriental, 30 dans l'État du Darfour septentrional, 14 dans l'État du Darfour méridional et 6 dans l'État du Darfour occidental. La MINUAD n'a pas obtenu d'informations quant aux types de crimes ni à l'état d'avancement des poursuites.

Le dialogue interne au Darfour

12. Les facilitateurs, à savoir la MINUAD, le Qatar et le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, ont approuvé le 8 avril la stratégie mise au point par la mission pour l'organisation des consultations internes au Darfour. Ils se chargeront de créer un comité composé de représentants des parties signataires du Document de Doha, de la société civile, des personnes déplacées, des réfugiés, de la diaspora darfourienne, de la MINUAD et des partenaires internationaux, dont la tâche consistera à préparer et à animer les consultations. Un document de réflexion, détaillant notamment les modalités de sélection des participants, la stratégie de communication et les questions budgétaires, est en cours d'élaboration. La MINUAD continuera de s'assurer que l'environnement reste propice et d'en rendre compte, en prenant en considération les enseignements tirés de l'organisation et de la tenue de la conférence sur les besoins des personnes déplacées en matière de sécurité et de développement, qui a rassemblé, entre autres participants, des représentants de la société civile et des déplacés les 25 et 26 mars à Nyala (Darfour méridional), et notamment de l'enlèvement par des assaillants armés de 31 participants qu'elle escortait jusqu'au lieu de la conférence (voir S/2013/225, par. 10 et 11). Les 5 et 6 avril, des personnes déplacées dans des camps du Darfour central et du Darfour méridional ont par ailleurs manifesté leur opposition au Document de Doha et à la tenue de la Conférence internationale des donateurs, sans incident majeur.

III. Protection des civils contre la violence physique

13. Les affrontements intercommunautaires impliquant des milices dans le nord, le centre et le sud du Darfour, et les combats entre forces gouvernementales et mouvements armés au Darfour central et au Darfour oriental, ont considérablement accru l'exposition de la population civile aux violences. Ces conflits, qui se sont intensifiés et multipliés depuis janvier 2013, ont d'après les estimations entraîné le déplacement de 300 000 personnes, un chiffre plus élevé que celui des personnes déplacées dans l'ensemble du Darfour au cours des deux dernières années.

14. Le 6 avril, les combattants de l'ALS-faction Minni Minawi ont pris les villes de Labado et de Mouhajerja (Darfour oriental) des mains des forces gouvernementales qui, pour tenter de les déloger, ont procédé par intermittence au bombardement aérien des positions rebelles présumées dans ces villes, du 6 au 13 avril. D'après les estimations, 17 100 civils se seraient réfugiés autour des deux bases de la MINUAD situées à proximité. Une patrouille de la mission a confirmé la présence de deux cratères de bombe près de sa base de Labado, mais les vastes restrictions de circulation imposées par les forces gouvernementales et les mouvements armés ont empêché la MINUAD d'évaluer pleinement les conséquences de ces heurts, et notamment de vérifier leur bilan humain, qui varie fortement d'une source à l'autre.

15. Le 16 avril, avec l'appui de milices armées et d'opérations aériennes, les forces gouvernementales ont repris le contrôle des deux villes. Les tensions persistent dans cette zone, mais aucun affrontement n'a été signalé depuis. Le 19 avril, trois jours après la reprise de Mouhajerja par les forces gouvernementales, des hommes armés, en uniforme militaire, ont attaqué la base de la MINUAD située à proximité. Un soldat de la paix a été tué et deux autres ont été blessés dans l'échange de coups de feu; l'un des agresseurs a également trouvé la mort. La

MINUAD a pris contact avec les autorités gouvernementales pour qu'une enquête soit effectuée sur cette attaque, mais les auteurs n'ont toujours pas été traduits en justice.

16. D'après les estimations de la Commission d'aide humanitaire du Gouvernement soudanais, ces heurts auraient entraîné le déplacement de 60 000 personnes. La MINUAD a protégé les civils qui ont cherché refuge près de ses bases, fourni des services de soins de santé primaires, facilité la fourniture de l'assistance humanitaire, assuré la sécurité du personnel humanitaire travaillant dans les zones concernées et appelé les parties à cesser les hostilités.

17. Les combats ont repris dans le Darfour méridional le 22 avril, les Forces armées soudanaises repoussant une attaque de l'ALS-faction Minni Minawi dans le secteur de l'aéroport de Nyala. Deux jours plus tard, des sources locales ont signalé des affrontements armés entre les parties dans la localité de Bileil, à environ 47 kilomètres au sud-est de Nyala, et notamment dans les villages de Marla et d'Oum Gounia. Le 3 mai, à Joghana et à Machrou, à une centaine de kilomètres au sud de Nyala, l'ALS-faction Minni Minawi aurait tué six membres des Forces de défense populaires, fidèles au Gouvernement, et leur aurait dérobé du carburant et d'autres fournitures. Le 8 mai, les forces gouvernementales, appuyées par des milices armées, ont attaqué l'ALS-faction Minni Minawi dans le village d'Abou Jabra (à 30 km au nord de Greida) qui, d'après des sources locales, a été pillé et incendié, entraînant la fuite des civils vers différents points des localités de Greida et de Salam (Darfour méridional). Les restrictions imposées par les milices armées ont empêché la MINUAD de se rendre sur les lieux. Aucun autre affrontement n'a été signalé dans la zone, mais le 15 mai les pouvoirs publics ont signalé une embuscade près de Khor Makta, à 15 kilomètres à l'ouest de Chairiya (Darfour oriental), au cours de laquelle les combattants de l'ALS-faction Minni Minawi ont dérobé les effets personnels des passagers d'un convoi commercial qui se rendait à Nyala, et se sont emparés de quatre des véhicules.

18. Le 9 juin, à Nertiti (Darfour central), les pouvoirs publics ont indiqué qu'un convoi militaire transportant les soldes des soldats avait été attaqué par des hommes armés affiliés à l'ALS-faction Abdul Wahid. Les assaillants n'auraient pas réussi à dérober l'argent, mais un membre des forces gouvernementales a été tué et quatre autres blessés dans l'incident. Le même jour, les habitants d'un camp de déplacés situé à proximité ont signalé que des membres des forces gouvernementales étaient entrés dans le camp, avaient incendié 25 maisons et bâtiments, dont le centre nutritionnel d'une organisation non gouvernementale, et tué du bétail. Un agent humanitaire soudanais a été tué et plusieurs civils ont été blessés par balle à l'intérieur du camp. La mission a intensifié ses patrouilles dans la zone et appelé les chefs de la communauté et les responsables de la sécurité locale à la retenue.

19. Au cours de la période considérée, les affrontements intercommunautaires ont fortement dégradé les conditions de sécurité dans lesquelles vit la population civile de plusieurs régions du Darfour. Une tentative de vol dans la localité d'Oum Doukhoun (Darfour central) a donné lieu à des échauffourées entre les tribus des Misseriya et des Taayicha d'une part, et la tribu des Salamat d'autre part, en plusieurs endroits du Darfour central et du Darfour méridional, entre le 3 et le 6 avril. D'après des sources locales, ces heurts auraient fait plus de 100 morts dans les deux camps et entraîné des dégâts matériels et des déplacements massifs. La MINUAD a tenté à maintes reprises de se rendre à Oum Doukhoun dans les jours

qui ont suivi, mais les autorités locales ne l'y ont pas autorisée, faisant valoir que ce conflit, de nature intercommunautaire, ne requerrait pas son intervention. La tension est rapidement retombée après l'activation des mécanismes locaux de règlement des différends et le déploiement des forces de sécurité gouvernementales dans la zone.

20. Le 10 avril, les tribus ont convenu d'une trêve en attendant la conférence de réconciliation qui était prévue le 30 avril. Les accrochages ont malgré tout continué, et des sources locales ont signalé des heurts entre les Misseriya et les Taayicha d'une part, et les Salamat d'autre part, le 17 avril à Rehed el-Birdi (Darfour méridional). D'après les estimations, ces affrontements auraient entraîné le déplacement de 3 000 personnes vers la ville de Nyala, mais les restrictions imposées par les forces de sécurité gouvernementales ont encore empêché la MINUAD de se rendre sur les lieux pour évaluer avec précision les conséquences de ces affrontements.

21. Le 25 avril, la MINUAD a assuré la protection d'une mission composée de plusieurs organisations, dont la Commission d'aide humanitaire, qui se rendait à Oum Doukhoun pour évaluer la situation de la région sur le plan humanitaire et sur le plan de la protection des civils. Selon les estimations des autorités locales, ces affrontements auraient entraîné le déplacement vers différents endroits du Darfour méridional de 11 200 personnes, dont 5 000 auraient franchi la frontière tchadienne. La mission a fourni du matériel médical de base à un dispensaire géré par une organisation non gouvernementale dans la ville d'Oum Doukhoun.

22. Les affrontements qui ont opposé les tribus les 28 et 29 avril, et notamment les tentatives d'agression perpétrées contre les chefs de la tribu des Misseriya et de la tribu des Salamat, ont conduit au report de la conférence de réconciliation initialement prévue le 30 avril. Afin d'appuyer les efforts que déployait l'État pour réconcilier les tribus ennemies, le 6 mai, la MINUAD a conduit le wali du Darfour central et sa délégation à Oum Doukhoun. Elle s'est par ailleurs entretenue avec les pouvoirs locaux et des notables qui lui ont affirmé que l'origine du conflit opposant les Salamat, les Misseriya et les Taayicha résidait dans des questions de droits de propriété foncière. Les tribus ont continué de s'affronter de manière sporadique au cours du mois de mai, notamment le 27 mai à Al Garaaya et Oum Saouri (à 15 km au sud d'Oum Doukhoun) où des sources locales ont fait état de 32 morts dans les deux camps.

23. Le 2 juin, la MINUAD a organisé le transport, d'Oum Doukhoun à Zalingei, de 17 dirigeants misseriya et salamat qui ont ainsi pu participer à la conférence de réconciliation organisée par les États, au cours de laquelle les deux parties ont fait part de leurs griefs au mécanisme de réconciliation, et ont notamment présenté une liste de victimes et de dommages à prendre en compte lors des délibérations sur les modalités de règlement du conflit qui les oppose. Malgré cet effort de réconciliation, entre le 10 et le 19 juin, les combattants misseriya et salamat se sont affrontés de manière sporadique en plusieurs endroits du Darfour central, des accrochages dont le bilan humain et matériel diffère fortement d'une source à l'autre, tout comme le nombre de déplacés qu'ils ont engendrés. Une patrouille de la MINUAD chargée de vérifier les conséquences d'un incident de ce genre qui s'était produit le 19 juin dans le village d'Orokom, à 17 kilomètres au sud-est de Zalingei, s'en est vu interdire l'accès par la milice misseriya qui entourait le village. La MINUAD a renforcé sa présence et a tenu sa position jusqu'au lendemain pour protéger les civils arrivant dans la ville de Zalingei et jusqu'à l'apaisement des tensions.

24. En février, des heurts ont éclaté entre les tribus Beni Halba et Gimir dans le village de Batikha, à 95 kilomètres au sud-ouest d'Ed el-Foursan (Darfour méridional) pour des questions de propriété foncière, et se sont poursuivis de manière sporadique en avril et en mai. Les autorités de l'État du Darfour méridional ont tenté en vain de résoudre le conflit, notamment en publiant, le 25 avril, un décret délimitant les frontières administratives entre les tribus Beni Halba et Gimir dans les localités de Katilla et d'Ed el-Foursan. D'après les autorités locales, l'attaque de Katilla, ville à majorité gimir située à 38 kilomètres au sud d'Ed el-Foursan, par les milices Beni Halba, le 22 mai, a entraîné la destruction d'un nombre indéterminé de maisons et de bâtiments officiels, aurait fait 31 morts et 21 blessés parmi les civils, et aurait entraîné le déplacement de 13 000 personnes. Les forces de sécurité gouvernementales ont été déployées dans la zone afin de mettre fin aux combats. Les échauffourées se sont poursuivies les 27 et 28 mai à Intakana (à 50 km au sud de Katilla), faisant environ 90 victimes dans les deux camps, d'après les sources locales. Les 23 et 24 juin, les autorités locales ont signalé la reprise des hostilités par la milice Beni Halba dans plusieurs villages Gimir de Katilla, et les chefs Gimir ont depuis fait part de leur refus de participer à toute initiative de réconciliation. Les chefs tribaux influents avec lesquels la MINUAD s'est entretenue au sujet du processus de réconciliation au point mort ont précisé que les Gimir jugeaient l'État incapable de neutralité dans la médiation de ce conflit, tandis que les Beni Halba refusaient la démarcation territoriale proposée.

25. Une conférence de réconciliation pour résoudre le conflit qui oppose les tribus Aballa et Beni Hussein au sujet de l'administration des mines d'or de Jebel Amer (Darfour septentrional), prévue le 15 avril, a été reportée sine die à la demande de la commission de réconciliation, présidée par le vice-wali du Darfour septentrional qui a estimé qu'il convenait d'attendre que les tensions soient retombées. La MINUAD a néanmoins continué d'appuyer les activités visant à créer des conditions propices à des négociations pacifiques. Les 12 et 13 avril, elle a animé un atelier à El Sereif (Darfour septentrional), afin que les chefs Beni Hussein, et notamment des membres influents venus du Darfour central, du Darfour septentrional et du Darfour méridional ainsi que de l'État du Nil Blanc et de Khartoum, discutent des causes profondes du conflit. La MINUAD a organisé des ateliers similaires pour les chefs Aballa à Koutoum et à Kabrakiya (Darfour septentrional), ainsi qu'une autre série d'ateliers destinés aux deux communautés et portant sur la coexistence pacifique et la réconciliation, du 13 au 15 mai. Ces initiatives ont permis de comprendre que, pour résoudre ce conflit, il était essentiel de renforcer les mécanismes locaux de gouvernance, de confier des responsabilités à l'administration autochtone, de traduire en justice les auteurs de violence, d'accorder des compensations et de respecter la propriété foncière.

26. Le 5 mai, lors d'une réunion avec le vice-wali du Darfour septentrional, la MINUAD a été informée qu'environ 50 000 personnes avaient repris l'exploitation de la mine de Jebel Amer. Les autorités de l'État ont indiqué qu'une fermeture de la mine était exclue car elle nuirait à une situation socioéconomique et à des conditions de sécurité déjà fragiles dans la région. S'agissant de la conférence de réconciliation qui a été reportée, aucune nouvelle date n'a été fixée.

27. Les conflits de faible intensité entre tribus se sont poursuivis en mai et en juin, souvent déclenchés par des vols de bétail perpétrés par les deux camps. Le 21 juin, une rumeur selon laquelle la milice Aballa s'apprêtait à attaquer El Sereif a conduit la milice Beni Hussein à se rassembler dans la zone de Jaheira, près d'El Sereif. Les

autorités locales sont intervenues pour apaiser les tensions et disperser la milice Beni Hussein, mais la milice Aballa a ensuite lancé une offensive contre Jaheira qui a ravivé les tensions entre les tribus. En prévision d'une éventuelle escalade, la MINUAD a renforcé sa base opérationnelle temporaire dans la ville d'El Sereif et intensifié les patrouilles destinées à établir la confiance dans la zone, tout en continuant d'appeler les dirigeants des deux tribus à cesser les hostilités et à engager des négociations en vue d'une réconciliation. Une délégation de notables Aballa venue de Khartoum et comprenant des membres influents du Parti du congrès national, de l'Autorité régionale pour le Darfour et du Conseil suprême des populations nomades s'est également rendue dans la région pour encourager les deux tribus à se réconcilier.

28. Le 27 juin, les heurts se sont intensifiés entre les tribus dans les zones d'El Delaba (à 15 km au nord d'El Sereif) et de Jebel Outach (à 21 km à l'ouest d'El Sereif), ainsi qu'à Zreaga et Khedira (à environ 25 km au nord d'El Sereif). La MINUAD a dépêché des patrouilles dans les zones concernées et procédé à l'évacuation de 27 civils blessés d'El Sereif vers Al-Fasher.

IV. Conditions de sécurité et liberté de circulation

29. Entre le 1^{er} avril et le 26 juin, les déplacements terrestres de la mission ont été restreints à 40 reprises, contre 27 pour la période précédente. Au cours de la même période, les autorités gouvernementales ont refusé 141 des 5 435 demandes d'autorisation de vol, ce qui représente une augmentation par rapport aux 75 refusées sur les 4 844 de la période précédente. La plupart des restrictions ont continué d'être imposées par les forces gouvernementales ou par des mouvements armés sur les vols et les patrouilles de la MINUAD dans des zones où l'insécurité règne encore, notamment à Oum Doukhoun (Darfour central), à Mouhajerja et Labado (Darfour oriental) et à Abu Jabra (Darfour méridional).

30. Si les organisations humanitaires ont pu fournir de l'aide à la plupart des personnes qui en avaient besoin, notamment au 1,4 million de personnes vivant dans des camps de déplacés, l'accès aux populations a continué de se heurter à des restrictions dans les zones touchées par le conflit. Aux termes d'une directive gouvernementale sur les activités humanitaires menées au Soudan qui a été publiée en mars, l'accès des organisations humanitaires internationales aux zones touchées par le conflit est strictement restreint. En outre, les autorités gouvernementales ont imposé des restrictions intermittentes aux vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) et aux déplacements de ses convois humanitaires et de son personnel à Greida (Darfour méridional), aux vols de l'UNHAS devant assurer le transport des secours et du personnel à Oum Doukhoun (Darfour central) et aux déplacements des convois transportant des stocks d'articles de secours vers le Darfour oriental.

Sûreté et sécurité

31. Les conditions de sûreté et de sécurité de la MINUAD et du personnel humanitaire demeurent préoccupantes. Les soldats de la paix de la MINUAD ont été victimes d'attaques à trois reprises pendant la période considérée, y compris l'attaque de la base de la MINUAD de Mouhajerja (Darfour oriental), pendant laquelle un soldat de la paix a été tué et deux autres ont été blessés (voir plus haut

par. 15). Le 1^{er} mai, des assaillants armés non identifiés ont attaqué des soldats de la paix de la MINUAD qui surveillaient un trou de forage près de la base de la MINUAD d'Ed al Fursan (Darfour méridional). Un soldat de la paix a été légèrement blessé dans l'échange de tirs. Le 28 juin, un groupe d'assaillants armés non identifiés a tendu une embuscade à une patrouille de la MINUAD près de Khor Abeche (Darfour méridional). Ils se sont emparés de quatre véhicules et de matériel militaire. Un soldat de la paix et un agent recruté sur le plan national ont été brièvement détenus. Il n'a pas été fait état de victimes ou de blessés. Une enquête a été ouverte sur les circonstances de cette embuscade.

32. Un agent d'une organisation humanitaire non gouvernementale recruté sur le plan national a été tué le 9 juin dans un échange de tirs impliquant des soldats gouvernementaux qui s'est produit dans le camp de personnes déplacées de Nertiti (Darfour central) (voir plus haut par. 18).

33. Le 21 avril, quatre assaillants armés non identifiés ont enlevé un agent du Programme alimentaire mondial recruté sur le plan international à Nyala (Darfour méridional). Une intervention immédiate des autorités locales chargées de la sécurité a permis de libérer l'agent sain et sauf plus tard dans la journée.

34. Au total, 50 actes de banditisme, dont des cambriolages et des vols visant les biens d'agents de la MINUAD ou de personnel humanitaire ont été recensés pendant la période à l'examen. Le 30 mai, trois camions appartenant à Supreme, le fournisseur de rations de la MINUAD, qui étaient en route vers Labado (Darfour oriental) sont tombés dans une embuscade tendue près du village d'Ishma [à 25 km à l'est de Nyala (Darfour méridional)] par une milice armée qui s'est emparée de fournitures d'une quantité indéterminée. Au total, neuf actes de piraterie routière visant des véhicules de la MINUAD, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales ont également été recensés pendant la période considérée. La MINUAD continue de s'employer à déterminer les failles des mesures de sécurité et d'atténuation des risques et a demandé aux autorités gouvernementales de traduire les auteurs de ces actes en justice.

V. Situation humanitaire

35. Les violences ininterrompues ont aggravé la vulnérabilité des civils, en particulier dans des parties du Darfour central, du Darfour oriental et du Darfour méridional. Au total, 157 000 personnes auraient été déplacées pendant les trois derniers mois du fait d'affrontements militaires ou de violents accrochages intercommunautaires.

36. De source gouvernementale, plus de 60 000 personnes ont été déplacées à la suite des affrontements militaires qui se sont produits dans les villes de Mouhajerja et de Labado (Darfour oriental). Selon les estimations des organismes des Nations Unies, 10 100 de ces personnes, cherchant refuge, se sont installées autour de la base de la MINUAD à Mouhajerja et 7 000 autour de celle de Labado, tandis que plusieurs autres se sont déplacées plus au sud et à l'est des deux villes. La MINUAD a escorté deux convois humanitaires transportant 45 tonnes d'aide alimentaire, d'articles non alimentaires, d'eau, de produits d'hygiène et de fournitures médicales devant être distribués autour des deux bases.

37. Bien que les forces gouvernementales aient repris le contrôle des deux villes, la persistance de l'insécurité a forcé la plupart de ceux qui avaient trouvé refuge près des bases de la MINUAD à se déplacer. Selon les premières estimations effectuées par des organisations humanitaires, 38 000 personnes sont arrivées dans les camps de déplacés établis près de Nyala (Darfour méridional) (25 500 au camp de Kalma, 6 500 au camp de Dereige et 6 000 au camp d'Otash). Quelque 11 000 personnes sont arrivées au camp de déplacés d'El Neem (Darfour oriental), 8 000 personnes étant restées près de la base de la MINUAD de Labado.

38. Les affrontements militaires qui se sont produits dans les localités de Bileil et Greida (Darfour méridional) ont entraîné le déplacement de quelque 23 000 personnes, dont 4 000 ont été recensées par des agents d'organisations humanitaires à leur arrivée au camp d'Al Salam et 1 500 à celui de Greida. La MINUAD a escorté les organisations humanitaires qui ont porté secours aux nouveaux arrivants en leur offrant de la nourriture, des soins de santé, des services d'eau et d'assainissement, des articles non alimentaires et un hébergement d'urgence.

39. Les affrontements intercommunautaires impliquant les tribus Misseriya, Taayicha et Salamat qui se sont produits au Darfour central et au Darfour méridional ont entraîné le déplacement de quelque 45 000 personnes, dont 27 000 ont traversé la frontière tchadienne et ont été enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les 18 000 autres personnes ayant été déplacées dans diverses localités du Darfour méridional. Les affrontements qui ont opposé les tribus Gimir et Beni Halba dans la localité de Katilla (Darfour méridional) ont entraîné le déplacement d'environ 29 000 personnes. Les organisations humanitaires ont procédé à l'évaluation des besoins des populations et leur ont porté secours.

40. Pendant la période considérée, les organismes humanitaires ont continué de répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires des personnes qui avaient été déplacées en janvier à la suite des affrontements intercommunautaires de la région de Jebel Amir (Darfour septentrional), notamment en assurant des soins de santé et en fournissant des services d'eau et d'assainissement. En avril, des agents humanitaires ont distribué des vivres et des secours non alimentaires à plus de 41 000 des personnes déplacées dans la localité d'El Sereif (Darfour septentrional) et, en mai, 1,5 tonne de fournitures médicales ont été livrées à des dispensaires d'El Sereif et de Saraf Oumra. Une campagne de vaccination contre la rougeole menée par le Ministère de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a permis d'immuniser 47 000 enfants déplacés à Kabkabiya, Saraf Oumra, Abu Gamra, Gera El Zawia et El Sereif (Darfour septentrional).

41. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, s'est rendue au Soudan du 20 au 23 mai pour évaluer les difficultés que rencontraient les opérations humanitaires menées dans le pays. Elle a noté que les besoins humanitaires avaient globalement augmenté du fait des nouveaux déplacements entraînés par les affrontements, en particulier au Darfour, et du manque crucial de fonds dont souffraient les opérations humanitaires. Au mois de juin, seuls 33 % des 624 millions prévus au titre des projets humanitaires dans le Plan de travail du système des Nations Unies et de ses partenaires pour le Soudan ont été versés. Cet écart s'explique notamment par la réticence des donateurs à verser des fonds compte tenu des difficultés rencontrées pour accéder aux populations qui sont dans le besoin. À la fin de sa visite, la

Secrétaire générale adjointe a souligné que les civils soudanais touchés par le conflit continuaient de souffrir et a appelé à la fin des violences et au règlement pacifique du conflit.

VI. État de droit, gouvernance et droits de l'homme

42. Le nombre global de cas de violation des droits de l'homme enregistrés par la MINUAD est passé de 117, qui avaient fait 347 victimes, pendant la période précédente, à 126, les victimes étant au nombre de 557 (283 victimes de violations du droit à la vie, 236 victimes de violations du droit à l'intégrité physique, 30 victimes de violence sexuelle et sexiste et 8 victimes d'arrestation et de détention arbitraires). Les restrictions d'accès du fait des mauvaises conditions de sécurité ont empêché la MINUAD de se rendre en temps voulu dans les localités où des cas de violation des droits de l'homme et de violence ont été signalés, notamment à Oum Doukhoun, Mukjar et East Jebel Mara (Darfour central), et à Oum Gonya, Abou Jabra, Marla, Rehad el Birdi et Katalya (Darfour méridional).

43. Pendant la période considérée, la MINUAD a recensé 44 cas de violation du droit à la vie, qui avaient fait 283 victimes (contre 40 cas et 125 victimes pendant la période précédente). Les violents affrontements intercommunautaires impliquant des milices et les combats entre forces gouvernementales et mouvements armés ont été les principales causes de ces violations.

44. Des attaques ont continué d'être perpétrées contre des civils, notamment des personnes déplacées, dont le droit à l'intégrité physique a été violé. La MINUAD a recensé 50 cas de violation du droit à l'intégrité physique, qui avaient fait 236 victimes (contre 49 cas et 176 victimes, pendant la période précédente). Lors de ces attaques, des personnes ont été agressées physiquement; des maisons et des villages ont été rasés; des habitations et des réserves de vivres ont été pillées. Les forces gouvernementales paramilitaires, en particulier des membres des Forces centrales de réserve de la police et des Forces de défense populaires et des gardes frontière, ont été identifiées comme les auteurs de nombre de ces actes par les survivants et les responsables locaux. La MINUAD a effectué des patrouilles de renforcement de la confiance et des capacités et a renforcé sa visibilité dans les camps. Elle a également aidé à renforcer les capacités des populations locales de contribuer, avec la police nationale, à la réduction de la criminalité, en formant 86 volontaires de la police de proximité et en créant 142 comités de sécurité locaux dans les camps et des villages de l'ensemble de sa zone d'opérations. En outre, elle a dispensé une formation sur les droits de l'homme, la police de proximité et la lutte contre les violences sexistes à 390 agents de police.

45. Pendant la période considérée, la MINUAD a recensé sept cas d'arrestation et de détention arbitraires, dont huit victimes avaient fait l'objet (contre six cas et le même nombre de victimes, pendant la période précédente). Dans l'un des cas, un homme, qui avait été arrêté le 12 mai par des agents des renseignements militaires gouvernementaux du fait de soupçons d'affiliation à un mouvement rebelle opérant dans le Darfour septentrional, a été libéré le 2 juin sans avoir été inculpé. La peur de représailles explique en partie la faiblesse du taux de dénonciation de tels actes par les victimes et les responsables locaux.

46. La MINUAD a recensé 26 cas de violence sexuelle et sexiste qui avaient fait 30 victimes, dont 8 mineurs (contre 22 cas et 38 victimes, dont 4 mineurs, pendant

la période précédente). Au total, 16 de ces cas concernant 17 victimes, dont 4 mineurs, étaient des viols et 8 cas, concernant 11 victimes, dont 4 mineurs, étaient des viols en réunion, 2 personnes ayant été victimes de harcèlement sexuel dans les 2 autres cas. Comme pour les périodes précédentes, le taux de dénonciation de la violence sexuelle et sexiste reste faible à cause de la stigmatisation sociale et du manque de confiance des victimes dans la capacité des autorités gouvernementales d'enquêter et de punir cette catégorie de crimes. La MINUAD a contribué à aider à régler ce problème en organisant dans l'ensemble du Darfour des réunions de travail sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, auxquelles ont participé 140 agents gouvernementaux et responsables locaux.

47. La MINUAD a continué de fournir une assistance technique à ses interlocuteurs étatiques et non étatiques pour les aider à renforcer leurs capacités de détecter et d'analyser les problèmes relatifs aux droits de l'homme au Darfour et d'y faire face par anticipation. Depuis août 2012, la MINUAD a organisé 40 formations et réunions sur les droits de l'homme, auxquelles ont participé 1 200 personnes, dont des parlementaires, des autorités gouvernementales locales, des juges, des procureurs, des juristes du secteur privé, des enseignants, des chefs coutumiers et des personnes déplacées.

48. La MINUAD a également contribué au renforcement des capacités des systèmes judiciaire et pénitentiaire darfouriens et soutenu le bon fonctionnement des institutions prévues dans le Document de Doha. Depuis août 2012, elle a tenu un total de 23 sessions de formation et réunions sur des questions relatives à la justice et au système pénitentiaire, auxquelles ont participé 679 personnes, dont des patriciens du droit, des policiers, des membres de l'Autorité régionale pour le Darfour et des responsables locaux.

Protection de l'enfance

49. La MINUAD a encouragé la décentralisation des initiatives de protection de l'enfance en organisant des sessions de formation sur les normes internationales, auxquelles ont participé 90 personnes, dont des professionnels de l'information locaux, des agents sanitaires, des personnes déplacées et d'ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice. Des sessions de formation ont également été organisées pour sensibiliser le personnel de la MINUAD à la question de la protection de l'enfance.

50. Le plan d'action visant à mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants soldats par les forces armées soudanaises, que le Ministre de la défense a approuvé en août 2012, est actuellement soumis à l'approbation du Ministre de l'intérieur.

VII. Déploiement et opérations de la MINUAD

51. Au 26 juin 2013, les effectifs du personnel civil de la MINUAD représentaient 84 % du total autorisé, fixé à 5 277 personnes (2 914 membres du personnel recruté sur le plan national, 1 082 recrutés sur le plan international et 445 Volontaires des Nations Unies).

52. Les effectifs militaires s'élevaient à 14 800 personnes et comprenaient 14 139 soldats, 324 officiers d'état-major, 253 observateurs militaires et 84 officiers de liaison.

53. Les effectifs de policiers hors unités constituées s'élevaient à 2 527 personnes, dont 84 % d'hommes et 16 % de femmes. L'ensemble des 17 unités de police constituées autorisées ont été déployées.

54. Pendant la période considérée, le personnel militaire de la MINUAD a effectué 13 715 patrouilles, dont 7 412 patrouilles de routine, 2 074 patrouilles à des fins administratives, 2 285 patrouilles nocturnes, 1 058 escortes de convois humanitaires, 572 patrouilles de proximité et 314 patrouilles à grande distance. Les policiers de la MINUAD ont effectué 16 607 patrouilles au total, dont 12 041 dans les camps de déplacés, 2 907 dans les villages et les villes et sur les marchés, 1 299 patrouilles de moyenne distance, 234 patrouilles à grande distance et 126 patrouilles d'escorte pour le ramassage du bois de feu et le travail dans les champs.

55. Entre le 1^{er} avril et le 26 juin 2013, les autorités soudanaises ont délivré 1 395 nouveaux visas d'entrée pour le personnel de la MINUAD. Au 26 juin, 802 visas étaient en attente, dont 454 pour des agents de la police civile, 297 pour le personnel civil, et 51 pour le personnel militaire. La MINUAD a continué d'exhorter les autorités à approuver rapidement toutes les demandes de visa.

56. En application de la résolution 2063 (2012) du Conseil de sécurité, la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des effectifs en tenue de la MINUAD s'est poursuivie. Pour la composante militaire, une unité de forage de puits et une unité du génie ont été entièrement rapatriées, et en août 2013, ce sera le tour d'une unité légère du génie. Le déploiement d'une compagnie de réserve, d'un bataillon d'infanterie et d'une unité d'hélicoptères de transport militaire est en cours. La composante police a continué de faire l'objet d'ajustements, mais à cause de retards dans la délivrance des visas pour les nouvelles recrues, il a fallu prolonger le temps de service de certains agents en fonctions pour pouvoir continuer de tendre vers l'équilibrage des effectifs. Le déploiement de la dernière des 17 unités de police constituées autorisées a été effectué. Les réductions des effectifs militaires et des effectifs de police de la mission devraient atteindre les plafonds autorisés au 31 janvier 2014.

57. En ce qui concerne les capacités opérationnelles et l'autonomie logistique des contingents militaires et des forces de police, seules 11 des 44 unités déployées actuellement à la MINUAD ont atteint, pour le matériel majeur, un taux de disponibilité opérationnelle supérieur aux 90 % requis. À l'inverse, le taux de disponibilité opérationnelle affiché par certaines autres unités a diminué, tombant même pour sept d'entre elles à moins de 43,6 %. Au chapitre des capacités de soutien logistique autonome, seules 10 unités remplissent intégralement les conditions stipulées dans les mémorandums d'accord pertinents. Les autres disposent de capacités insuffisantes et sont en partie appuyées par la mission. Les pénuries, qui concernent essentiellement la disponibilité des véhicules blindés de transport de troupes, continuent d'entraver la bonne marche des opérations. Le Secrétariat a continué d'intervenir auprès des pays qui fournissent des contingents et des unités de police pour les encourager à remédier sans attendre aux pénuries de matériel appartenant aux contingents.

58. Le 15 avril, la quinzième réunion du mécanisme de coordination tripartite entre le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU s'est tenue à Addis-Abeba. Les discussions ont porté sur les problèmes d'accessibilité, le matériel appartenant aux contingents, la délivrance de visas et la fréquence radio de la

MINUAD. Les participants se sont mis d'accord pour renforcer, au plan technique, la coordination et l'échange d'informations avec les pouvoirs publics, en vue de résoudre les problèmes d'appui à la mission au fur et à mesure qu'ils se présentent. S'agissant des visas, le Gouvernement s'est engagé à traiter les demandes restées en attente et à vérifier, avec la MINUAD, que celles faites de longue date pour 2011 et 2012 étaient encore valables. En ce qui concerne l'autorisation d'émettre de la radio de la MINUAD, le dossier n'a pas avancé.

59. Pendant la période considérée, 27 projets à effet rapide ont été achevés; 38 autres sont en cours, à différents stades de mise en œuvre.

60. En avril, la MINUAD et les partenaires d'exécution locaux ont achevé la mise en œuvre des trois derniers projets de la première phase, qui comportait 17 projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention des jeunes qui pourraient être tentés de rejoindre des groupes ou des gangs armés au Darfour. La deuxième phase, elle-même composée de 16 projets centrés sur le développement des infrastructures (construction d'écoles et de centres communautaires) à l'intention de plus de 2 000 jeunes dans tout le Darfour, a par ailleurs été lancée.

61. La MINUAD a continué de s'employer à réduire la menace que représentaient les munitions non explosées au Darfour. Au total, 1 661 kilomètres de routes et chemins et 55 kilomètres carrés de terres en seraient exempts, et 51 munitions non explosées ont été détruites. En outre, la MINUAD a dispensé une formation sur le risque lié à ces munitions à 13 464 civils (dont 24 % de femmes et 64 % d'enfants).

VIII. Progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés

62. Les paragraphes 63 à 66 du présent rapport portent sur une évaluation des résultats obtenus par la MINUAD par rapport aux objectifs et indicateurs actualisés définis dans mon rapport du 16 octobre 2012 (S/2012/771, annexe I).

63. L'objectif I, qui est de trouver une solution politique globale au conflit au Darfour, n'a guère progressé pendant la période considérée, principalement à cause des mouvements non signataires, qui sont résolus, comme en témoigne le manifeste du Front révolutionnaire soudanais, coalition de groupes rebelles, à forcer un changement au niveau du gouvernement central par des moyens militaires. Les affrontements militaires répétés opposant continuellement les forces gouvernementales aux mouvements armés non signataires ont fait obstacle à la reprise des pourparlers de paix entre ces mouvements et le Gouvernement soudanais, malgré les efforts que le Médiateur en chef conjoint déploie actuellement pour trouver un terrain d'entente propice aux négociations. Les dirigeants du MJE-faction Bachar, faction dissidente qui avait récemment signé l'accord d'adhésion au Document de Doha, ont été tués peu après par les forces du MJE-faction Gibril. En ce qui concerne la mise en œuvre du Document de Doha, malgré l'organisation de la Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction et le développement du Darfour, au cours de laquelle les participants ont approuvé la Stratégie de développement du Darfour, des retards ont persisté dans l'application de plusieurs dispositions énoncées dans le Document de Doha, concernant en particulier les arrangements finals en matière de sécurité, la réconciliation, la compensation et le lancement de projets de reconstruction et de développement pour le Darfour.

64. L'objectif II est de rétablir un climat de stabilité et de sécurité dans l'ensemble du Darfour. La période considérée a une fois encore été marquée par un grand nombre de victimes civiles et par d'importants déplacements de population, qui ont résulté des affrontements militaires et de la multiplication des violents affrontements intercommunautaires dans différentes parties du Darfour. Des attaques contre la MINUAD et les restrictions imposées à ses mouvements par les autorités gouvernementales et les groupes armés ont en outre contribué à limiter les progrès dans la réalisation de l'objectif. C'est dans ce contexte que la MINUAD, lorsque l'accès aux zones concernées lui était autorisé, a apporté son concours à la protection des civils, facilité la sûreté de l'acheminement de l'aide humanitaire, et encouragé les efforts de réconciliation au niveau local.

65. L'objectif III concerne le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et de la protection des droits de l'homme. Dans l'ensemble, la situation des droits de l'homme au Darfour est restée très préoccupante. Des violations des droits de l'homme, en particulier des droits à la vie et à l'intégrité physique, n'ont cessé d'être commises, souvent en toute impunité. Même si la MINUAD a continué d'appuyer le renforcement des capacités des autorités gouvernementales, de l'Autorité régionale pour le Darfour ainsi que des groupes de la société civile en matière de protection et de promotion des droits de l'homme et de respect de la primauté du droit, cet objectif n'a guère progressé.

66. L'objectif IV est de stabiliser la situation humanitaire, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et favoriser le relèvement rapide. Les conditions de sécurité n'ayant cessé de se détériorer, en particulier au Darfour central, au Darfour oriental et au Darfour méridional, à cause des violents accrochages intercommunautaires et des affrontements militaires, elles ont continué d'entraîner d'importants déplacements de population et, partant, une forte hausse du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. En outre, les restrictions d'accès imposées par les autorités gouvernementales et les mouvements armés ont continué d'empêcher l'évaluation en temps voulu des besoins humanitaires ainsi que l'arrivée des secours dont les populations touchées ont un besoin pressant. De surcroît, les attaques contre les convois et la menace constante d'enlèvement et d'actes de piraterie routière qui a pesé sur les agents de l'aide humanitaire pendant la période considérée ont été autant de facteurs qui ont fait reculer les progrès par rapport à l'objectif IV.

IX. Aspects financiers

67. Dans sa résolution 66/279 du 21 juin 2012, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, un crédit de 1 448,6 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de l'Opération. Au 20 juin 2013, l'Assemblée examine le budget proposé pour 2013/14.

68. Au 20 juin 2013, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUAD atteignait 113,2 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 254,2 millions de dollars.

69. Les gouvernements contributeurs ont été remboursés du coût des contingents et des unités de police constituées, ainsi que du matériel appartenant aux contingents, pour les périodes allant respectivement jusqu'au 30 avril 2013 et jusqu'au 31 mars 2013, conformément à l'échéancier trimestriel.

X. Observations

70. Depuis mon rapport précédent (S/2013/225), l'action menée en vue de réaliser au Darfour une paix globale à laquelle adhéreraient toutes les parties a continué d'être en butte à d'énormes difficultés. Il s'agit, en particulier, des conflits intercommunautaires généralisés de plus en plus fréquents dans plusieurs parties du Darfour et des affrontements militaires opposant continuellement les forces gouvernementales aux mouvements armés non signataires. Particulièrement inquiétants sont les conséquences de cette évolution de la situation sur les civils innocents et les obstacles opposés aux opérations humanitaires et à la mise en œuvre du Document de Doha.

71. Je suis profondément troublé par le fait que Mohamed Bachar, le chef du MJE-faction Bachar, et plusieurs autres membres de cette faction aient été tués par les forces du MJE-faction Gibril peu après que la faction Bachar était devenue partie signataire du Document de Doha. Cet incident, qui risque de miner l'espoir d'un règlement négocié du conflit au Darfour ne laisse pas de me préoccuper. Je note toutefois que la faction-Bachar a annoncé qu'elle s'était dotée d'un nouveau chef et réaffirmé son attachement à la mise en œuvre du Document de Doha. Une solution politique au conflit demeure la seule option viable pour toutes les parties belligérantes. La poursuite d'objectifs politiques par des moyens militaires au cours des 10 dernières années n'a fait que contribuer à prolonger les souffrances des populations du Darfour. Je lance donc de nouveau un appel au Gouvernement soudanais et aux mouvements armés non encore signataires pour qu'ils cessent les hostilités et s'engagent à mener des négociations de paix sans conditions préalables.

72. Deux années se sont écoulées depuis que le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice ont signé le Document de Doha pour la paix au Darfour. La mise en œuvre de ses dispositions se poursuit à un rythme d'une lenteur inacceptable et l'on ne voit toujours pas d'améliorations tangibles dans la vie des populations du Darfour, notamment sous les formes d'une amélioration des conditions de sécurité, de la reconstruction et du développement, de l'appui au retour volontaire et durable et de la promotion de la justice et de la réconciliation.

73. La Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction et le développement du Darfour, qui s'est tenue à Doha les 7 et 8 avril, a été un fait nouveau important pour la réalisation d'une paix durable au Darfour et il convient de s'en féliciter. La Stratégie de développement du Darfour, qui a été entérinée par les donateurs et prévoit des dividendes de la paix tangibles, est un plan pratique pour le relèvement et le développement à long terme du Darfour. J'exhorte les donateurs et le Gouvernement soudanais à honorer promptement les engagements qu'ils ont pris en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie. J'exhorte également le Gouvernement soudanais et l'Autorité régionale pour le Darfour à répondre rapidement aux préoccupations des donateurs concernant la sécurité et l'accès au Darfour.

74. Je reste vivement préoccupé par les conditions de sécurité au Darfour qui se sont de toute évidence détériorées au cours des six derniers mois. Des affrontements militaires sporadiques et, en particulier, de violents conflits intercommunautaires ont ensemble contribué au déplacement d'un nombre alarmant de personnes, qui s'élève à 300 000 depuis janvier 2013. Je demande à toutes les parties belligérantes de s'abstenir d'attaquer les zones civiles et rappelle aussi bien au Gouvernement

soudanais qu'aux mouvements armés non signataires qu'il leur incombe, en vertu du droit international humanitaire, de veiller à la sûreté et à la sécurité de la population civile. J'engage le Gouvernement soudanais à faire davantage pour protéger les civils, promouvoir la réconciliation et la coexistence pacifique entre les communautés en conflit, et élaborer des stratégies pour résoudre en particulier les questions relatives à la propriété foncière et à la gestion des ressources.

75. Il est regrettable que, dans un contexte où les besoins humanitaires et les besoins en matière de protection sont de plus en plus élevés, des entraves continuent d'être opposées aux opérations de la MINUAD et des acteurs humanitaires. Les restrictions à la liberté de circulation, en particulier dans les zones de conflit, et les retards dans la délivrance des autorisations pour l'acheminement de l'aide humanitaire au profit des populations se trouvant dans le besoin sont plutôt décourageants. J'engage une fois de plus toutes les parties au conflit à coopérer pleinement avec la MINUAD et les organisations humanitaires, à lever tous les obstacles et à permettre à la mission et à ces organisations de mettre en œuvre leurs mandats respectifs sans restriction.

76. Dans ce contexte, notamment en l'absence d'un accord de paix global emportant l'adhésion de tous, il reste indispensable que la MINUAD continue de contribuer à la protection des civils, de faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire en toute sécurité et d'aider les parties signataires à mettre en œuvre le Document de Doha. Je recommande par conséquent au Conseil de sécurité d'envisager de proroger le mandat de la MINUAD pour un an.

77. En coopération avec le Qatar et le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, la MINUAD veillera à ce que le dialogue et les consultations internes au Darfour prévus dans le Document de Doha commencent effectivement de sorte que le processus de paix soit pris en main par les intéressés au niveau local, soit plus global et serve de base à un dialogue national sur l'avenir du Soudan. Conformément aux résolutions successives du Conseil de sécurité, la mission apportera son concours à l'organisation et à la tenue des consultations; elle continuera de surveiller l'environnement porteur dans lequel celles-ci se dérouleront pour que toutes les parties prenantes du Darfour puissent y participer librement, sans peur de représailles, et d'en rendre compte.

78. S'agissant de la sûreté et de la sécurité du personnel de la MINUAD et des organismes humanitaires, je condamne avec la plus grande fermeté l'attaque de la base de la MINUAD à Mouhajerria qui a entraîné la mort d'un soldat de la paix. Je présente mes sincères condoléances au Gouvernement fédéral du Nigéria et à la famille, aux amis et aux collègues du soldat qui a été tué dans l'exercice de ses fonctions. J'ai été également troublé d'apprendre qu'un agent humanitaire recruté sur le plan national a été tué au cours d'une fusillade dans un camp de personnes déplacées à Nertiti. Ces actes sont répréhensibles et constituent une violation du droit international. J'engage le Gouvernement à traduire en justice les auteurs de ces actes odieux.

79. Je suis soulagé par le fait que, grâce à l'intervention rapide des autorités gouvernementales, auxquelles j'exprime toute ma reconnaissance, un agent humanitaire ait été libéré dans les heures qui ont suivi son enlèvement. Je compte sur le Gouvernement pour qu'il amène à répondre de leurs actes les responsables de ces attaques et d'autres actes criminels perpétrés à l'encontre de ceux qui s'emploient à soulager les souffrances des populations du Darfour.

80. Pour conclure, je voudrais souhaiter la bienvenue à Mohamad Ibn Chambas, le nouveau Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2013. Je tiens à exprimer ma gratitude aux deux représentants spéciaux adjoints sortants de la MINUAD, à savoir Mohamed B. Yonis, qui mérite nos éloges pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté des diverses fonctions qu'il a occupées à la MINUAD pendant six années et demie, dont celles de Représentant spécial conjoint adjoint (opérations et gestion), et Aichatou Mindaoudou Souleymane, qui a exercé les fonctions de Représentante spéciale conjointe adjointe (affaires politiques) de juin 2011 à mai 2013 et de chef de mission par intérim et Médiatrice en chef conjointe par intérim d'août 2012 à mai 2013. Je voudrais enfin exprimer mes sincères remerciements aux hommes et aux femmes de la MINUAD et à tous les agents humanitaires pour les efforts qu'ils déploient inlassablement, malgré les revers enregistrés ces derniers mois.
